



## CDD à répétition est-ce normal?

Par **Laurent94300**, le **03/03/2009** à **10:09**

Bonjour,

Embauché en mars 2008 dans la société (Brink's transport de fonds et traitement des valeurs), j'ai eu 10 contrat en CDD avec divers objet pour "justifier" la prolongation du contrat. j'ai du arreter après le 10ème contrat car j'avais besoin d'avoir un CDI pour garder mon logement... 2 mois plus tard je suis revenu dans l'entreprise car le salaire était trop bas dans l'autre société. aujourd'hui j'en suis à mon 3ème contrat CDD (1 contrat puis 2 avenants). Plusieurs collègues sont dans le même cas dont un avec 15 mois d'ancienneté en CDD... Que dois-je faire? ont il le droit de faire ainsi une infinité de contrat dans le temps? n'ayant pas les moyens de prendre un avocat je me demande quelle est la meilleur solution. peut être un syndicat cfdt par exemple?

Merci de votre réponse qui je l'espère m'aidera.

Cordialement.

Laurent Gournet

Par **loe**, le **03/03/2009** à **16:34**

Bonjour,

Bien sûr, allez voir la permanence juridique de l'union locale à la bourse du travail. Téléphonez avant pour connaître les jours et heures de réception. Ils vous conseilleront et vous diront que faire, au vu des documents.

Par **loe**, le **03/03/2009** à **16:34**

Bonjour,

Bien sûr, allez voir la permanence juridique de l'union locale à la bourse du travail. Téléphonez avant pour connaître les jours et heures de réception. Ils vous conseilleront et vous diront que faire, au vu des documents.